

Réf : DCM2025-20

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	21	29

Date de la convocation : 20/03/2025

Notifiée aux élus le : 20/03/2025

Date de l'affichage : 20/03/2025

SÉANCE MERCREDI 26 MARS 2025

L'an DEUX MILLE VINGT-CINQ, le VINGT-SIX MARS à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 20 mars (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Gilles TRAUJLET, Arnaud FOUREL, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Régis VIANET, Christine DUCHANGE, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Nathalie LALLOUETTE, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

OBJET: DF - Rapport sur les orientations budgétaires (ROB) 2025 suivi du DOB 2025 de la commune d'Aigues-Mortes

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION : Marielle NEPOTY à Michèle PALLARES, Michel LEBLANC à Gilles TRAUJLET, Véronique BONVICINI à Stéphanie PIERRON, Michel AUSSANNAIRE à Arnaud FOUREL, Janine LHUILLIER à Christine DUCHANGE, Jean-Claude BASCHIOU à Patricia VAN DER LINDE, Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND, Cédric BONATO à Joachim RAMS

Rapporteur: Régis VIANET,
Conseiller municipal délégué

ABSENTS NON-REPRÉSENTÉS : Néant

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Josiane ROSIER-DUFOND

Selon les dispositions de l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales, le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal. Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un **rapport sur les orientations budgétaires** (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique, objet de la présente. En M57, la présentation du ROB doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif, c'est donc une étape obligatoire et essentielle de la vie démocratique de notre commune. Il informe l'équipe municipale sur la situation économique et financière de la collectivité afin de l'éclairer lors du vote du Budget Primitif. Le ROB ainsi que l'analyse de la commune s'appuient sur un contexte macroéconomique marqué par une croissance faible, un creusement du déficit, et des finances locales tendues dans un environnement institutionnel incertain (*source SVP*)

Le contexte économique national

Dans une plus forte mesure encore qu'en 2024, le PLF initial pour 2025 avait été établi et discuté dans un contexte d'austérité budgétaire. Anticipé à 6,1% à la fin 2024, le déficit public pourrait se creuser jusqu'à 6,9% à l'issue de l'exercice 2025, loin des 3% attendus selon les critères de Maastricht, sans mesures correctives. Avant même la dissolution de l'Assemblée nationale et la formation du nouveau gouvernement Barnier, tombé au début du mois de décembre dernier, le précédent exécutif appelait à des économies massives de manière à contrôler le déficit public, et le ramener vers une trajectoire de réduction sur plusieurs années.

	2024	2025
Croissance (source : Banque de France)	1,1%	0,9%
Déficit public (source : Loi de finances 2025)	-6,0%	-5,4%
Inflation (source : Banque de France)	+2,0%	+1,6%
Dette au sens de Maastricht (source : Loi de finances 2025)	112,7%	115,5%

1) Les prévisions macro-économiques pour 2025

L'estimation de la Banque de France du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB) était de 1,1% pour 2024. Le projet de Loi de Finances initial pour 2025 table également sur une hypothèse de 1,1%. Après une période de forte inflation en 2022 et 2023, certains prix comme l'alimentation et l'énergie ont baissé en 2024 mais restent toutefois historiquement élevés. Pour 2025, le taux d'inflation (Indice des Prix à la Consommation Harmonisé) retenu dans le projet de Loi de Finances initial pour 2025 est de 1,8% (à comparer aux 2,1% pour la zone Euro établis par la Commission Européenne). Cela étant, les tensions géopolitiques internationales ravivent le spectre d'une crise économique voire sociétale intense et invitent à la prudence dans la gestion et le fonctionnement des collectivités territoriales, tout en maintenant une action forte en faveur d'un investissement raisonné.

2) Le contexte économique local

Il est présenté en annexe ci-après un **Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 (ROB)**, présentation qui sera suivie d'un débat sur ce ROB 2025.

Enfin, le conseil municipal sera invité à prendre acte, par une délibération *ad hoc*, de la tenue de ce débat.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport sur les Orientations Budgétaires 2025 ci-annexé ;
- **PREND ACTE** du Débat sur les Orientations Budgétaires 2025 qui vient d'avoir lieu.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Publication certifiée exécutoire

Pierre MAUMÉJEAN
Maire d'Aigues-Mortes

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2025-20	DF – Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB 2025, suivi du Débat sur lesdites Orientations Budgétaires (DOB) de la commune d'Aigues-Mortes	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention :	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication